

## EDITO



Tous mes vœux de bonheur, santé, paix et sérénité pour vous tous et pour vos proches à l'aube de cette nouvelle année !

Cette période est propice aux projets pour l'année qui commence, aux bonnes résolutions... Elle est aussi celle du bilan de l'année écoulée et beaucoup de choses sont intervenues en 2017 pour notre village.

Quatre dimanches d'élections, présidentielles et législatives. Vous avez davantage voté que la moyenne des Français puisqu'il n'y a eu que 22% d'abstention à Mansses pour 25 % en moyenne nationale pour les présidentielles, soyons en fiers.

Beaucoup de travaux ont été réalisés : le mur de soutènement du parc a été complètement restauré, le sommet du mur et les piles ont été restaurés à l'identique, dans l'attente de la reconstitution des claustras qui va intervenir prochainement. L'énorme chantier de remplacement du réseau d'eau potable par le SMDEA est achevé pour la partie nord de la commune, la partie sud va suivre cette année.

Le hall de la mairie a été refait ; il est désormais plus accueillant. Le garage face à l'église a été acheté par la municipalité et aménagé pour accueillir des archives et du matériel.

Le cimetière a été engazonné pour remplacer les allées latérales en béton abîmées et permettre un entretien sans utilisation de désherbants chimiques (zérophyto) comme la règlementation nous l'impose.

Le fleurissement de la commune a progressé à l'entrée sud du village, dans le haut du bourg rue Saint Jean, pour le plus grand plaisir de tous.

Des jeux pour enfants ont été ajoutés dans le parc, et le travail (métier) à ferrer les bœufs restauré y a été installé.

Le WC accessible aux personnes handicapées va être construit sur la place, là où se trouvaient les conteneurs à papier et verre qui viennent d'être remontés au dessus, au bord de la D50, avec les bacs de regroupement des ordures ménagères et le casier à sac jaunes.

D'autres travaux moins visibles nous ont aussi mobilisés : le lancement du PLUi intercommunal pour lequel nous nous attachons à défendre les intérêts de Mansses et à préserver le maximum de terrains à bâtir.

Ce sont beaucoup d'investissements financiers pour la commune, et aussi une implication sans faille de vos élus, je remercie toute l'équipe municipale pour son engagement à mes côtés.

La vie du village a été aussi attristée par le départ d'Yvonne Sanchez au début de l'année et celui de Jean Michel Marat cet automne. Leur sourire et leur gentillesse resteront dans notre cœur.

La vie continue néanmoins avec l'accueil de nouveaux arrivants, les travaux qui vont continuer nombreux en 2018, le recensement qui démarre, les animations proposées par le comité des fêtes... : vous en trouverez tous les détails dans ce bulletin.

Je vous renouvelle mes vœux de bonne et heureuse année et vous invite officiellement aux vœux de la municipalité qui auront lieu le :

**Vendredi 26 janvier à 18 h 30 à la salle des fêtes de Manses.**

Simone Verdier

## TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE



Vous le savez, le réseau d'eau potable de Manses est ancien, la conduite principale qui vient du château d'eau des Gascous est en fonte ce qui est chimiquement neutre. Mais l'alimentation du village et celle des écarts ont été réalisées dans les années 60 en PVC (polychlorure de vinyle) qui a la fâcheuse caractéristique, en vieillissant, de dégager dans l'eau des chlorures de vinyle monomères qui sont toxiques au-delà d'un certain seuil.

Si dans le bourg centre le débit d'eau est suffisant pour que la concentration de ces chlorures reste basse, en revanche dans les écarts à plusieurs reprises les résultats des analyses d'eau commanditées par le SMDEA à l'Agence Régionale de Santé ont nécessité des distributions d'eau en bouteille pour la consommation alimentaire dans ces écarts.

Le SMDEA a décidé en 2016 dans son plan pluriannuel 2017-2019 pour le secteur de Manses, de remplacer les parties de réseau en PVC par du PEHD (Poly Éthylène Haute Densité) en deux tranches de travaux 2017 et 2018. Le coût total de ces travaux de remise en conformité est évalué à 934.500 € HT. Le financement est assuré pour partie par l'Agence de l'eau Adour Garonne (467.250 € HT), par le Conseil départemental (373.800 € HT) et le solde sur fonds propres du SMDEA.

Ces travaux n'ont pas seulement consisté à remplacer « sur place » les tronçons concernés mais également à déplacer les parties en plein champ pour les ramener le long de la voirie de la D50, de la voie de Rigail, de la voie d'Enramies et de celle d'Empeyrote.



Les travaux ont débuté fin mai 2017 sur la partie nord du village par la construction de la cellule du réducteur de pression située à Noël et par la pose de la nouvelle conduite d'eau en tranchée en bordure et traversées de la

D 50, ainsi que la pose des nouveaux coffrets de comptage sur La Gabache, La Marsale, Les Bordes. Ils se sont poursuivis sur les secteurs de Bordeveuve, Montplaisir, Enramiés.

En octobre ils ont concerné les secteurs de la rue du Moulin, les hameaux de Vergne et Guilhounet. Sur le pont de la rue du Moulin ainsi que sur le petit pont de la route d'Empeyrote, le tuyau est calorifugé pour le gel et placé en « encorbeillement ». L'alimentation de Vergnes suit en partie le chemin de randonnée.

À la mise sous pression de la nouvelle installation, un problème d'insuffisance de pression est apparu sur le secteur Enramiés. La solution a consisté à refaire une partie de l'installation pour la raccorder au réseau principal en amont du réducteur de pression.

Fin novembre les travaux sur la partie sud du village, la préparation de l'alimentation de La Mondone et de Castelcrabe, ont commencé par l'ouverture de tranchée sur le chemin communal. En même temps la mise en pression définitive de la partie nord a eu lieu avec quelques problèmes d'obstruction d'entrée de certains compteurs ou robinets par le calcaire circulant dans la conduite principale depuis Les Bessous. Dans le même temps les travaux d'adduction se sont déroulés sur le secteur du Chalet, de Rigail, Rigailou et Belrepayre.

Le SMDEA a profité de ces travaux pour remplacer les compteurs les plus anciens. Début 2018, les travaux reprendront sur la partie sud avec les secteurs de la rue du Casal, de la station de relevage de l'assainissement, du Casal, de Berbiac, de La Mondone et de Castelcrabe. Ces travaux impacteront le CD 50 jusqu'au « trois pointes » et une partie du CD 6 jusqu'à la Mondone. Deux passages en encorbeillement seront réalisés sur les différents ponts. Le trafic routier sera régulé par feux.

Nous comptons sur votre compréhension pour la gêne occasionnée par la fin de ces travaux mais la bonne qualité de l'eau que nous buvons en vaut la peine.

## LE PRIX DE L'EAU POTABLE



Depuis 2005 la commune a transféré sa compétence « Eau potable » au SMDEA. Le syndicat départemental assure donc l'exploitation du réseau, les travaux d'entretien du réseau, des branchements et des compteurs, ainsi que l'exploitation et l'entretien du réseau d'assainissement collectif là où il existe.

La gestion de l'eau potable est une activité complexe qui va de la captation de l'eau (sources, rivières, nappes phréatiques...), de son traitement chimique pour répondre aux normes de potabilité, à la gestion des pressions pour assurer les débits aux utilisateurs. Et quand on ouvre le robinet on attend de l'eau et de la pression car il n'y a pas comme pour l'électricité des niveaux de fourniture différents (3 ou 6 ou 9 kVA par exemple) !

En outre la ressource eau ne peut pas être gérée uniquement au niveau d'une commune ou d'une communauté de commune, elle est gérée au niveau d'un bassin, par une structure publique, l'agence de bassin, pour nous l'agence Adour Garonne.

La consommation d'eau est de 120 m<sup>3</sup> par an en moyenne par foyer (de 4 personnes) en France. En Ariège elle est plus basse notamment du fait que la population moyenne est de 2,1 personnes par foyer. En 2018 le SMDEA table sur 75 m<sup>3</sup>/foyer/an.

Tout ceci à un coût et nécessite une facturation dont la structure en 2018 est la suivante :

- Pour l'eau le tarif hors taxes comporte un abonnement de 64 €/an et un prix du m<sup>3</sup> de 1,18 € ; pour une consommation moyenne par famille de 75 m<sup>3</sup>/an le prix moyen HT est donc de 2,03 €/m<sup>3</sup>. C'est ce montant qui entre « dans la poche » du SMDEA pour exercer toutes ses missions. Les autres taxes prélevées vont alimenter l'Agence de bassin pour financer ses propres missions et le budget général de l'État (TVA).

Pour l'agence de bassin, la redevance de préservation est 0,157 €/m<sup>3</sup> et la redevance pour lutter contre la pollution est 0,32 €/m<sup>3</sup>. Au total 0,477 €/m<sup>3</sup> ce qui porte le m<sup>3</sup> à 1,657 € hors TVA de 5,5 % appliqué sur l'abonnement et sur le prix du m<sup>3</sup>, redevances de l'Agence de bassin incluses.

Donc l'habitant de Manses, pour 75 m<sup>3</sup> par an, comme la moyenne des Ariégeois, paiera 198,63 € TTC (soit 17 €/mois) dont seulement 152,50€ pour le SMDEA.

- Pour l'assainissement la structure du tarif est comparable : abonnement 70 €/HT et prix du m<sup>3</sup> d'eau consommée renvoyée dans le réseau d'assainissement de 1,36 €/m<sup>3</sup> auquel s'ajoute une redevance pour la modernisation des réseaux de 0,25 €/m<sup>3</sup> pour l'Agence de bassin. Pour la consommation moyenne de 75 m<sup>3</sup>, le total HT sera de 190,38 € dont 172 € pour le SMDEA et 18,38 € pour l'Agence de bassin et la TVA, 19,03 € pour l'État. L'habitant de Manses raccordé au réseau paiera donc 209,41 € pour l'assainissement et 408,04 € au total (soit 34 € par mois).

Ainsi l'eau potable revient en moyenne (75 m<sup>3</sup>/an) à 2,65 € le m<sup>3</sup> si on a un assainissement autonome et 5,44 €/m<sup>3</sup> si on est raccordé à l'assainissement collectif.

Bien sûr, tout semble cher au moment de payer... Mais cette dépense de 17 ou 34 €/mois, selon le cas, nous assure le service public de l'eau potable, essentielle à la vie.

On a vu au sujet des travaux en cours pour le réseau d'eau dans la commune qu'ils s'élèvent à 934.500 €. Et il y a 4 ans le SMDEA a du dépenser presque autant pour la réalisation de la station d'épuration et le réseau d'assainissement collectif. Comment la commune toute seule aurait-elle pu faire face à toutes ces dépenses ?

## **LES WC HANDICAPÉS SONT POUR BIENTÔT**

Vous avez lu dans le bulletin municipal d'avril dernier que le WC accessible aux personnes handicapées serait implanté à la place des bornes verres et papiers qui devraient, elles, être déplacées à côté des bacs de regroupement des ordures ménagères...

Le permis de construire a été accordé, nous avons retenu le cabinet d'architectes Marti Puyol de Mirepoix pour la maîtrise d'œuvre, il a consulté les entreprises et nous avons finalement retenu les entreprises BIARD pour le lot maçonnerie charpente, ENTRENA pour le lot électricité et APTE pour la plomberie.

Le coût de l'opération, honoraires inclus est de l'ordre de 43.000 € HT, coût très élevé mais obligatoire, car la pente de la rue du Moulin au niveau de la place étant supérieure aux 5% de la norme handicapés, il n'était pas possible de réaménager les WC existants pour les rendre « accessibles » ce qui aurait coûté nettement moins cher. Là les travaux sont très coûteux car il faut en plus de la construction, amener l'eau, l'électricité et l'évacuation vers le réseau

d'assainissement. Nous sommes heureusement aidés par des subventions à hauteur de 80 % pour cet équipement qui est maintenant obligatoire pour toutes les communes.

Les travaux vont commencer dès le début du mois de janvier en fonction des conditions météorologiques.

Après l'achèvement des travaux du mur de soutènement du parc, et dans la perspective de la restauration des claustras, l'avis unanime des riverains a été de ne pas remettre les bacs le long du mur restauré. Nous avons donc opté pour la construction d'une dalle de l'autre côté de la D50, pour accueillir tous ces accessoires de nos déchets...

Le WC quand à lui sera adossé au mur de soutènement de la D50 au droit de la salle des fêtes sans prendre appui sur lui puisque ce mur n'est ni « droit » ni vertical... Il sera en symétrie visuelle avec l'appentis de la cuisine de la salle des fêtes.

## RECENSEMENT



En 2018, notre commune est « recensée ». Le recensement sert à connaître la population exacte des communes ; c'est une donnée qui entre en ligne de compte pour définir les dotations de l'État, donc très importante. Jusqu'à présent le recensement était réalisé au moyen de questionnaires papier : l'agent recenseur vous laissait un imprimé à remplir et vous demandait de le lui remettre ensuite.

Pour la première fois cette année, le recensement est réalisé en ligne par les habitants eux-mêmes s'ils disposent d'un ordinateur et d'une connexion à Internet. Pour ceux qui n'en ont pas, le questionnaire papier restera le support de vos réponses. Très rapidement vous recevrez une lettre officielle qui sera distribuée par l'agent recenseur désigné : Monsieur Jean Pozas, habitant la commune, locataire du logement municipal situé au dessus de la mairie, dont la carte est en photo ci contre.

À partir du 18 janvier il viendra vous porter un imprimé avec vos codes d'accès et vous dire comment effectuer vous-même votre recensement si vous avez Internet, et il sera informé par mail lorsque vous aurez réalisé l'opération.

Si vous n'avez pas Internet, il vous remettra le questionnaire papier que vous devrez remplir et vous le rappellerez au téléphone pour qu'il vienne le récupérer. Il est assermenté et tenu au secret professionnel, réservez-lui le meilleur accueil !



## MANSES AUTREFOIS

Ces articles sont extraits de notre site Web [www.manses.fr](http://www.manses.fr), nous vous invitons à le consulter pour découvrir l'ensemble des rubriques sur l'histoire de Manses mais aussi sur l'actualité, les derniers bulletins municipaux, les compte rendus de conseil municipal, les renseignements pratiques, etc, etc

### Le problème de l'eau :

Jusqu'à l'installation du réseau d'eau potable, l'eau a toujours été un problème à Manses car les sources se tarissaient en été.

Il y avait trois pompes dans le village : une rue du Barry, une devant l'église, une dans la rue du Moulin, plus le bassin devant la salle des fêtes qui servait aussi à abreuver les animaux. Ces trois pompes étaient alimentées par des canalisations en terre cuite. L'eau captée au dessus de « Vergnes » alimentait d'abord un réservoir d'eau au dessus du village (au dessus de chez Jean Tolosa) pour être ensuite distribuée sur les 3 pompes.

Cette installation complexe et coûteuse avait été réalisée par le marquis de Portes à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle... Mais par temps de sécheresse, l'eau ne coulait plus que goutte à goutte. Il fallait faire la queue aux pompes, et patienter pour remplir les seaux d'eau nécessaires au ménage (4 seaux d'eau par jour et par foyer). Les rares puits dans les jardins étaient aussi à sec (un puits dans le jardin du presbytère, devenu le jardin de Marie Rose, un autre puits dans le jardin des Beltran).

C'était le même problème pour abreuver les bêtes. Il y avait des vaches, des ânes, des bœufs dans toutes les maisons, et il fallait les faire boire une fois par jour hiver comme été. On imagine les bouses partout dans les rues du village... Les rues étaient nettoyées une fois par an pour la fête du village. A cette occasion, les bêtes faisaient le tour par en haut pour aller boire au ruisseau pour ne pas salir les rues pendant la durée de la fête. Honte au cultivateur qui ne respectait pas cette tradition !

Il n'y avait bien sûr pas de WC dans les maisons, on utilisait un seau de toilette en fer blanc émaillé, qu'on allait vider tous les matins au fond des jardins.

On imagine la fête qu'a été l'arrivée de l'eau courante à Manses. C'était à la fin des années 1960, Pour les femmes surtout ce fut une libération avec la fin d'une corvée quotidienne. D'autant plus qu'elle permettait aussi l'arrivée d'un élément clef pour la libération de la femme : la machine à laver le linge.

Quelques bricoleurs de génie avait anticipé cette révolution ménagère en installant une machine à laver faite maison pour leur épouse. Par exemple, François Sanchez en 1966 avait bricolé une machine semi automatique alimentée par gravité par une cuve remplie en pompant l'eau du puits du jardin d'à coté, et chauffée ensuite avec une bouteille de gaz butane. C'était le progrès qui arrivait à Manses !

### **Le bâton du boulanger :** (Souvenirs Yvonne Sanchez)

Dans les années 1950 /1960, il n'y avait pas d'épicerie dans le village ; Marinette Perrier tenait juste un tabac à côté de la mairie (elle s'occupait aussi de la cabine téléphonique à l'entrée de la mairie, il y avait une autre cabine téléphonique aux Bessous). Bien sûr il y avait tous les commerces et le marché du lundi à Mirepoix... Mais hormis le vélo, peu de moyens de déplacement : les charrettes à cheval avaient disparu, remplacées par 2 voitures seulement à Manses.

Il y avait beaucoup de commerçants ambulants qui passaient dans le village : 3 boulangers, 3 épiciers, 1 poissonnier et 1 boucher. A l'époque chaque famille payait le boulanger une fois par an. Pour noter le pain acheté, rien de plus simple : un bâton ! Ou plutôt deux bâtons, un pour le boulanger, un pour le client : à chaque achat de pain, chacun faisait autant d'encoche que de pain acheté sur le bâton !

On comptabilisait les encoches à la fin de l'année (à l'époque chacun avait un bon couteau dans sa poche !)

## INFOS PRATIQUES

**Cartes d'identité** : depuis le mois de mars 2017, les demandes sont traitées à la mairie de MIREPOIX, comme pour les passeports. Pensez à prendre rendez vous pour éviter l'attente.



Mais vous devez toujours venir chercher l'imprimé à remplir à la mairie de Manses auprès de notre secrétaire Virginie. *La carte d'identité est toujours gratuite, vous devez toujours fournir une photo d'identité aux normes, un justificatif de domicile et sa photocopie, un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois (ou un passeport valide), et pour les mineurs la pièce d'identité d'un parent et sa photocopie.*

**Cartes grises** : depuis le 6 novembre 2017, toutes les demandes d'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion, se font uniquement en ligne par internet et non plus par envoi ou dépôt à la préfecture de l'Ariège. Le guichet carte grise de la Préfecture de Foix est fermé ! En cas de besoin, notre secrétaire Virginie pourra vous aider pour faire votre demande de carte grise en ligne.

**PACS** : depuis le 6 novembre 2017, les mairies sont compétentes en lieu et place des tribunaux pour enregistrer le Pacte Civil de Solidarité (PACS). Vous pourrez obtenir tous les renseignements nécessaires auprès de notre secrétaire Virginie.

### **Déchets ménagers**

**N'oubliez pas de trier vos déchets !** Et n'oubliez pas de vous approvisionner régulièrement en sacs jaunes à la mairie !

**Rappel** : les sacs jaunes doivent être déposés **le dimanche soir seulement** et contenir exclusivement des emballages ménagers, bouteilles plastiques, boîtes de conserve vides, bricks, cartons et cartonnettes...

**Sont interdits** tous les **papiers** (un conteneur de papiers est à votre disposition au bord de la D50 au dessus de la salle des fêtes), tout ce qui est en **verre** (conteneur pour le verre à coté du conteneur papiers) et bien sûr **tout ce qui est ordures ménagères !!!**

La déchetterie est à votre disposition tous les après-midi et le samedi toute la journée pour recevoir les encombrants, les meubles, les vieux appareils électroménagers, la ferraille, les gravats qui ne sont pas collectés par le camion poubelle.

Merci de respecter ces consignes pour le respect et le bien être de tous.

**Propreté** Rappelons-nous que le parc est réservé aux habitants, aux enfants, aux marcheurs et que le gazon est entretenu... Donc ne laissez pas les chiens, ces adorables animaux de compagnie, s'y promener seuls et y faire leurs besoins.

## AGENDA

- **Vœux de la municipalité : vendredi 26 janvier à 18h30** à la salle des fêtes.
- **AG Comité des fêtes : 16 février à 18h00** à la salle des fêtes.

- **Soirée moules frites bières le vendredi 9 ou le samedi 10 mars à 19h00** Suite au grand succès de l'année passée où nous nous sommes retrouvés à plus de 80 personnes ! où les bières belges et anglaises ont été appréciées, les moules frites n'en parlons pas !
- **AG de L'AREMA : le samedi 17 mars à 15h00** à la salle des fêtes.

## DIVERS

- **Ils sont partis, ils sont arrivés : Francis Cottrell** est reparti en Angleterre ; sa maison a été très vite vendue à **la famille Souetre**.  
La petite maison de M. Genêt à Monplaisir a été vendue à **Clément Rossi**.  
Rue du Barry, le n°11 est loué à **Eric Deprez** et **Florence Vancoppenolle**.

Le 19 août dernier, Simone Verdier a eu le plaisir de marier **Céline Jachinski et Matéo Dadolle**, habitant 4 rue du Casal. Grâce à eux, nous avons atteint notre moyenne de un mariage par an sur la commune ! Félicitations aux jeunes époux !

**Bienvenue dans notre commune à ces habitants** que nous espérons voir et mieux connaître très vite.

## VU DANS LE VILLAGE



**Le métier ou travail à ferrer les bœufs**

**Le haut du mur de soutènement en attendant les claustras**



**L'espace jeux d'enfants dans le parc**